

1



INTRODUCTION

Normalement, la responsabilité d'un médecin généraliste est de recevoir ses patients et de les aider à se soigner. Normalement, dans le cadre de cette pratique, le médecin généraliste se voit aussi engagé envers ses patients à les suivre, à les écouter activement, à répondre à leurs interrogations quant à leur état de santé et aux choix (notamment de traitement) qui leur sont disponibles. Normalement, un médecin généraliste se voit amené, lorsque ses patients en font la demande – et pour cela il faut être à leur écoute –, à leur donner des informations objectives, argumentées, des conseils pratiques, et à essayer d'être le plus *juste* possible dans cette démarche. Normalement, le médecin généraliste est engagé de façon responsable par le serment d'Hippocrate et par sa déontologie professionnelle, et ce notamment à n'agir à l'égard de ses patients qu'à partir de leur consentement éclairé. Normalement, son respect du serment d'Hippocrate et de sa déontologie professionnelle guident le médecin à agir à l'égard de ses patients avec prudence, afin, avant tout, de ne pas leur nuire. Normalement, un médecin généraliste est au service de ses patients.

Normalement, dans un État de droit démocratique comme l'est le Grand-Duché de Luxembourg, toute personne accusée est innocente jusqu'à ce qu'elle se soit réellement défendue devant un tribunal et soit jugée par des juges impartiaux. Normalement, dans un État de droit démocratique, les coupables ne jugent pas les innocents. Normalement, dans un État de droit démocratique, la presse a la responsabilité de surveiller le fonctionnement public de la justice, notamment en entendant toutes les parties publiquement mises en cause, y compris les accusés, et en leur donnant la parole si cela semble nécessaire à la défense de leurs droits.

Bref, normalement, dans un État de droit démocratique comme l'est le Grand-Duché de Luxembourg, je ne devrais pas avoir à écrire le livre que vous tenez entre vos mains. Mais voilà, le simple fait que je doive passer par la publication d'un livre pour pouvoir témoigner sans pressions et me défendre contre des accusations répétées, partiales et injustes, démontre que quelque

chose ne tourne pas rond dans ce pays. En tout cas au moins depuis mars 2020 et la survenue de la pandémie de covid-19.

Avec ce livre, je ne veux accuser personne, je n’y dénonce aucun complot, je n’y fais aucun procès d’intention. Mais je me défends. Ce livre est un témoignage. Le témoignage de l’humble médecin que je suis. Un généraliste ayant subitement été confronté, en mars 2020, dans le cadre de la gestion de la pandémie, à une réorganisation brutale et forcée de la médecine, où, semble-t-il, une forme d’obéissance aveugle a remplacé la réflexion qui normalement caractérise ma profession. Dans ce livre, je vous décris ma conception de la médecine qui se base sur l’observation de la réalité et non – comme je l’ai vu trop fréquemment ces dernières années – sur une transformation de la réalité objective en pensée subjective du genre « Le confinement, ça marche », « Le vaccin va nous sauver ». C’est fidèle à cette conception d’objectivité que je témoigne ici, devant vous, de ce que j’ai vu et de ce que j’ai vécu en tant que médecin durant la pandémie. J’évoque donc pour vous mes interrogations sur ce que l’on m’a recommandé de faire. Et je vous fais part de ce que j’ai fait, de ce que j’ai refusé de faire et pourquoi.

Mon témoignage évoque comment cette réorganisation de la médecine a mis en place un système inédit qui a objectivement abandonné la pratique du suivi médical, a laissé sans soins des patients gravement malades, a œuvré à empêcher volontairement de traiter efficacement les personnes infectées par le covid-19 et d’autres infections, a ignoré mes appels sur les constatations faites dans mon cabinet médical sur les effets secondaires des vaccins à ARN messager. Ce même système a mobilisé des juges et des instances officielles de notre État de droit pour s’acharner judiciairement contre ma personne parce que j’avais refusé d’obéir aveuglément à des consignes qui étaient en violation objective du serment d’Hippocrate et de la loi sur la non-assistance à personne en danger. Enfin, ce système a chargé les juges et instances de me décréter mauvais médecin et de me condamner à une interdiction d’exercer ma profession, au détriment des patients, à votre détriment.

Avant que vous ne vous lanciez dans la lecture de ce témoignage, j’aimerais ajouter deux remarques.

La première est qu’en dépit de la condamnation injuste, ma confiance en la justice reste entière. Du fait notamment d’une expérience traumatisante mais instructive de mon passé – expérience que j’évoque un peu dans la sixième partie de ce livre –, je reste convaincu qu’un jour où l’autre je me retrouverai devant un juge qui me donnera raison et qui reconnaîtra comme une évidence qu’en fin de compte j’ai fait du bon boulot. Au-delà de mon cas personnel, je pense qu’il nous incombe à tous de retrouver et garder confiance autant dans l’institution de la justice que dans celle de la médecine, fût-ce « malgré tout ». Cela est, à mon avis, une condition nécessaire si nous voulons reconstruire ensemble une société correcte et digne de nous.

Ma seconde remarque est morale. Nous avons besoin de principes moraux. C'est une question dont nous avons discuté en 2023 avec un groupe de médecins belges dans le cadre de la constitution d'un nouveau code de déontologie. Nous, les médecins, avons des devoirs éthiques totalement indépendants de la politique. Le soin est notre devoir avant tout et ne peut être négocié, réorganisé, réinventé ou limité. Pour moi, il y a des principes fondamentaux. Je n'en retiendrai ici que deux :

1. Être au service de mes patients.
2. L'obligation d'assistance à toute personne en danger.

Des principes que je ne peux me permettre de transgresser sans me trahir moi-même.
